

L'AGEFI

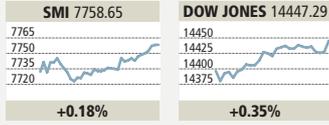
QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À GENÈVE

LE DÉCOUPLAGE S'ACCENTUE EN EUROPE

La profonde récession se confirme dans le Sud

PAGE 21

JA-PP/JOURNAL - CASE POSTALE 5031 - CH-1002 LAUSANNE



CONTRE L'AVIS DU CONSEIL FÉDÉRAL

La Finma soumise à une expertise

PAGE 8

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VERSION MINDER

Le bel avenir du conseil de votes

PAGE 6

TRAITEMENT INNOVANT DE LA CATARACTE

Avis investit dans une start-up

PAGE 24

NESTLÉ VEUT PROGRESSER EN AFRIQUE

L'hétérogénéité réglementaire

PAGE 5

GRANDES MANŒUVRES SUR L'ARTHROSE

Potentiel Laserix à Neuchâtel

PAGE 4

LES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES (HES-SO)

Nouveau cursus anglophone

PAGE 6

ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE US

L'entretien des actifs risqués

PAGE 12

JEAN-PIERRE GHELFI (DOMAINE PUBLIC)

Fin du capitalisme actionnaire

PAGE 2

Les contrastes de l'exportation



ALAIN WICHT, LA LIBERTÉ
BEAT VOLNANTHEN. Très critiqué par rapport à une lente succession de mauvaises nouvelles portant sur des entreprises locales ou des projets non réalisés, le chef du Département de l'Économie du canton de Fribourg a thématisé hier l'importance et le dynamisme des exportations dans un canton dont les chiffres sont largement dominés par la puissance de Cartier, basé à Villars-sur-Glâne. **PAGE 6**

Les fonctionnaires ignorent ce que sont leurs privilèges

Les engagements non couverts des caisses de pension publiques romandes s'élèvent à 115.000 francs par assuré.

CHRISTIAN AFFOLTER

Une comparaison intercantonale est instructive pour comprendre l'importance réelle des sacrifices auxquels les fonctionnaires de l'Etat de Vaud, en grève hier, doivent consentir. Ou plutôt la modestie du sacrifice par rapport aux enjeux. Le spécialiste du dossier caisses de pension d'Avenir Suisse Jérôme Cosandey propose une nouvelle grille de lecture dans ce débat. Il a mis les caisses de pension cantonales sur un pied d'égalité, en appliquant un

taux technique de 3,5% à chacune d'entre elles, et en calculant le montant moyen par assuré manquant pour financer une couverture complète des prestations actuellement convenues. Fonctionnant en capitalisation complète, les besoins supplémentaires de financement ne viennent-ils pas surtout de l'adaptation du taux technique? L'écart moyen dans les cantons romands est en fait trois fois plus élevé que celui des Alemanniques. Les caisses cantonales de Genève et Vaud se placent très largement

en tête de classement. Alors que les caisses des deux Appenzell et d'Obwald sont pleinement couvertes, il manque à Genève 173.000 francs par assuré, environ 120.000 francs dans le canton de Vaud. «L'importance de ces montants rend légitime des réflexions non seulement sur le financement, mais aussi sur les prestations», note Jérôme Cosandey. Qui devrait protester des réformes proposées? On peut comprendre que les fonctionnaires veulent défendre le niveau de prestations ac-

quis, sans autre considération. Mais de là à l'accepter... Les jeunes contribuables des secteurs privés et productifs doivent travailler jusqu'à 65 ans. Et financer eux-mêmes des recapitalisations de plusieurs milliards de francs. Il n'est pas nécessaire d'être anti-fonctionnaires pour considérer la fonction publique comme un nid de privilèges sous cet angle. Et estimer que les sacrifices demandés paraissent très insuffisants. Ou pour souhaiter l'application à tous des mêmes règles dans la crise du deuxième pilier en Suisse. **PAGE 8**

PORSCHE DE RECORD EN RECORD EN SUISSE

Les considérants d'un phénomène

STEPHAN ALTRICHTER. Le CEO pour la Suisse détaille la stratégie d'une marque qui ne s'est jamais aussi bien vendue alors qu'on la juge régulièrement sur le déclin. **PAGE 5**



ÉDITORIAL NICOLETTE DE JONCAIRE

Commodities et supercycle

Le troisième supercycle économique a démarré en 2000 avec l'avènement d'Internet et l'essor de la Chine. Les crises successives des dot-com, de 2008 et de l'euro ne sont, à l'échelle globale, que des épiphénomènes dont la portée est profondément déformée. Force est de constater que la croissance économique mondiale se maintient au-dessus de 3,5% malgré un alarmisme propre aux Occidentaux, trop enclins à se percevoir comme le centre du monde. Après la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, puis le Japon, c'est au tour de la Chine et de l'Inde de porter la croissance mondiale. Malgré des zones de fragilité, le rythme de croissance reste soutenu en Asie et en Amérique latine, et le poids des économies hors OCDE devrait atteindre 48% en 2016 (apportant une contribution de 70% à la croissance mondiale). Ce qui signifie que le supercycle des matières premières est loin d'être terminé. Pour porter la grande transition en cours de l'économie chinoise et l'essor de l'urbanisation indienne - sans compter celui des autres grands pays d'Asie et d'Amérique du Sud - il faudra compter en millions de tonnes de cuivre, de fer et de barils de pétrole. Toutes les matières premières n'of-

frant pas la même élasticité vis-à-vis des supercycles, le cuivre et le zinc dont l'offre peine déjà à suivre les surextensions, devraient voir leurs prix grimper. De même pour le nickel ou toute autre matière dont le coût marginal de production est en hausse (ce qui inclut le pétrole). En revanche, l'aluminium dont l'offre est plus élastique (et qui souffre déjà de surcapacités), devrait voir ses cours plafonner. La théorie des supercycles ne convainc pas tout le monde. Au-delà des disputes sur leur durée, leur date de début et celle de leur fin, on l'accuse parfois de vouloir distinguer des tendances objectives dans une masse de données statistiques réarrangées pour les besoins de la démonstration. Leurs causes sont tout aussi débattues: intrinsèques au capitalisme selon leur père, Nikolai Kondratieff, ils ont été associés aux révolutions technologiques par Schumpeter dans les années 1930. Puis à celles des technologies de l'information et de la santé par le biostatisticien Andreas Goldschmidt en 2004. Il reste certain que le gigantesque développement des pays émergents ne se fera pas sans consommation massive de ressources naturelles. ■

L'alternative crédible à la fiscalité libératoire

Les gestionnaires indépendants visent un modèle à trois niveaux jugé à la fois simple, peu onéreux et à l'application et rapide à mettre en œuvre.

PIERRE BESSARD

Que l'impôt libératoire connu sous le nom de Rubik n'ait pas les faveurs de toute la place financière n'est pas un secret. Pour le Groupement suisse des conseils en gestion indépendants, relayé par le Lobby des citoyens et le Club des gestionnaires, il y a même mieux. Il a réuni une vingtaine de parlementaires de tous les partis, hier soir à Berne, pour esquisser une solution qu'il estime tenir compte des intérêts à la fois des Etats voisins surendettés et des clients en Suisse, dont la sphère

privée est garantie par la Constitution fédérale. Le modèle s'articule autour de trois axes: la régularisation spontanée simplifiée, pour celui qui veut se mettre en conformité; l'obligation de souscrire à un emprunt de solidarité nationale, pour celui qui désire rester anonyme mais immunisé; et un impôt à la source sur tous les intérêts et dividendes futurs, pour tous.

«Un tel système respecte nos valeurs et nos spécificités: il n'appelle ni spoliation, ni délation, ni trahison», a relevé Marc Studer, gestionnaire de patrimoine et président du Lobby des citoyens. La solution avancée par les gestionnaires indépendants éviterait une surrégulation disproportionnée. Elle se veut aussi une défense de l'image de la Suisse et de la protection de clients «qui ne sont pas les criminels annoncés par le Gafi et le groupe Egmont». **SUITE PAGE 8**

swiss made software

Since 1981

Business Software

www.git.ch

Comptabilité • Portfolio • Salaires • Facturation • Stock

Deutsche Asset & Wealth Management

A wealth of experience. All under one roof.

Active | Passive | Alternatives | Loans & Deposits | Wealth

Passion-to-Perform



Le crédit au FMI limité à 10 milliards

Le crédit-cadre de la Suisse au Fonds monétaire international (FMI) se limitera à 10 milliards de francs sur cinq ans. Par 23 voix contre 16, le Conseil des Etats a suivi le National en refusant d'accorder les 15 milliards souhaités par le gouvernement. Au vu de la crise économique qui perdure dans les pays de la zone euro, le Fonds monétaire international (FMI) a prévu à titre extraordinaire d'augmenter ses ressources à 456 milliards de dollars pour aider les pays en difficulté. La Suisse s'est engagée à y contribuer à hauteur de 10 milliards de dollars. Le Conseil fédéral avait cependant demandé au Parlement de libérer 15 milliards de francs. La marge de 5 milliards était censée couvrir les fluctuations des taux de change et les éventuels défauts de paiements liés à la ligne de crédit.

Il faut éviter une aggravation de la crise dans la zone euro, qui aurait de graves conséquences pour la Suisse, a dit Roland Eberle (UDC), au nom de la commission. Mais comment justifier auprès du peuple suisse le versement de 15 milliards au lieu de 10, a-t-il demandé. Certains ont plaidé en vain pour 15 milliards. «Nous parlons d'une garantie à un crédit accordé par la BNS au FMI: le risque de perte est minime», a assuré Christian Levrat (PS). Il faut «éviter une hypocrisie pour baisser artificiellement le montant du crédit», a-t-il ajouté sans succès. Par 22 voix contre 17, le plénum a refusé de suivre sa commission, qui voulait que le gouvernement s'engage activement pour éviter que les conditions fixées par le FMI à l'octroi de son aide entraînent une aggravation de la situation sociale dans les pays concernés. — (ats)

Minimum 80% de produits suisses

Un minimum de 80% de matières premières helvétiques sera nécessaire pour qu'un aliment soit estampillé «suisse». Le National s'est rallié au Conseil des Etats sur ce point. Les deux Chambres divergent en revanche encore sur le seuil à appliquer aux produits industriels. Concernant les produits naturels, les deux conseils se sont mis d'accord pour un taux de 100% de «suissitude». Par 107 voix contre 80, le National a renoncé à prôner un traitement différencié entre les différents aliments. Dans le premier cas, des produits fortement liés à l'agriculture, le seuil aurait été de 80%. En revanche, pour les produits hautement transformés, issus de l'industrie alimentaire, le seuil aurait été abaissé à 60%. Trop compliqué, a critiqué la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. La solution d'un taux de 80% appliqué à tous

les produits alimentaires permettra aussi de garder la confiance des consommateurs. Allez expliquer pourquoi le fromage est un produit faiblement transformé alors que le pain ou les cornichons le sont fortement, a lancé le ministre de la justice. Dans la foulée, et contre l'avis des sénateurs, le National a tenu, par 128 voix contre 56, à élever le seuil à 100% pour le lait et les produits laitiers. Les députés ne se sont pas montrés sensibles aux arguments de certains secteurs économiques concernant les produits industriels. Ces derniers devront prouver qu'au moins 60% de leur coût de revient a été réalisé en Suisse pour pouvoir brandir la croix helvétique. Le Conseil des Etats veut un seuil à 50%. Un «compromis» avec un plancher différencié: 50% partout, mais 60% pour les montres a été rejeté. — (ats)

SUIVE DE LA PAGE UNE

L'alternative à la fiscalité libératoire

Cette alternative serait surtout conforme à la relation de proximité qu'entretiennent les gestionnaires de fortune et les petits établissements bancaires avec leurs clients. Elle serait facile à mettre en place et permettrait à la Suisse de reprendre l'initiative.

Plus concrètement, la régularisation se ferait au moyen d'une copie d'une pièce d'identité et du formulaire de l'ayant-droit économique, d'une copie de l'estimation bancaire à régulariser et d'un prélèvement unique et immédiat de 5% du capital, au titre de variation de fortune. Cette solution éviterait la préparation longue et coûteuse de dossiers fiscaux et une rétroactivité juridique ingérable.

Pour les clients désirant préserver leur anonymat, en revanche, les gestionnaires indépendants proposent que l'Etat émette un emprunt de solidarité à taux zéro, à une échéance de dix à quinze ans. Le résident non déclaré devrait obligatoirement en souscrire 20% à 25% de son portefeuille, ce qui permettrait à l'Etat de bénéficier d'un financement gratuit. La mesure ne nécessiterait pas de procédures de mise en œuvre compliquées, tandis que le client resterait protégé au niveau fiscal, grâce à un affidavit de la banque. Quant au coût, au lieu de ponctionner le capital, il consisterait en l'abandon partiel de revenus futurs. En supposant un taux à dix ans de 4,12%, le coût annuel serait de 1,03% pour une position de 25% du portefeuille, soit un coût total sur dix ans de 10,25%. Sur un taux à quinze ans de 5,15%, le coût annuel serait de 1,3% pour une position de 25% du portefeuille, soit un coût total de 19,3%. «Ce projet a déjà reçu un accueil informel très chaleureux en Italie parce qu'il maintient les fonds non déclarés proches du pays et qu'il amène immédiatement des rentrées conséquentes», précise Marc Studer. Le troisième axe, le prélèvement à la source, enfin, n'aurait pas besoin d'être mis en place puisqu'il existe aussi bien en Suisse avec les 35% d'impôt anticipé qu'en Europe avec les prélèvements forfaitaires dans le cadre de la fiscalité de l'épargne. Les gestionnaires indépendants ne prévoient pas que leur solution résolve tous les problèmes, mais qu'il puisse contribuer à réduire les pressions. Sans toutefois sacrifier sans retour des valeurs fondamentales. (PB)

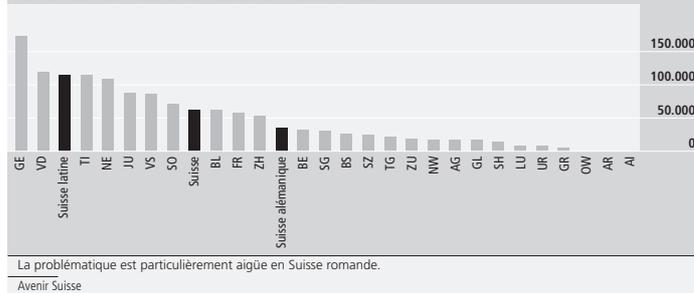
Cantons romands bien regroupés

CAISSES PUBLIQUES. Les réformes en cours ou discutées laissent subsister des différences notables par rapport aux conditions du privé.

CHRISTIAN AFFOLTER

La visibilité des données utilisées dans la discussion autour des besoins de recapitalisation des caisses de pension de droit public laisse à désirer. Le taux de couverture à lui seul, en plus d'être un chiffre relativement abstrait, ne dit rien sur les espérances de rendement intégrées dans son calcul, ni sur le niveau de prestations assurées. Les taux techniques peuvent donc varier entre 4,5% (le standard appliqué pendant très longtemps) et 3% seulement. A pourcentage de couverture identique, une institution de prévoyance ayant un taux technique de 3,5% se trouve ainsi dans une situation nettement plus confortable que celle calculant avec 4,5%. Pour calculer le manque de financement moyen par assuré, le spécialiste en caisses de pension d'Avenir Suisse Jérôme Cosandey a utilisé un taux identique à 3,5%. Pour les caisses des cantons romands et du Tessin, à l'exception de Fribourg, le verdict est clair. Leurs assurés affichent les montants moyens les plus élevés de prestations non financées, la moyenne s'élevant à 115.000 francs. Seuls ceux de Genève, Vaud, du Tessin et de Neuchâtel indiquent six chiffres. Toutes ces caisses offrent des dé-

MONTANT MOYEN NON FINANCÉ PAR ASSURÉ



La problématique est particulièrement aiguë en Suisse romande. Avenir Suisse

parts à la retraite avant l'âge ordinaire de 65 ans, contrairement à ce qui est devenu la règle du côté allemande au fil des dernières années. Au point même qu'en octobre dernier, le canton de Berne, grand bénéficiaire du système de péréquation de la Confédération, s'est vu attaquer par le conseiller national zouglois Bruno Pezzatti (PLR), dont le canton figure comme Schwytz parmi les contributeurs dont les montants à payer ne cessent d'augmenter. Il a demandé dans une motion fédérale – avec des co-signataires bernois! – que dorénavant, les cantons actuellement bénéficiaires de la péréquation ne recevraient ces fonds que si leur fonction publique af-

fiche un âge de retraite (fixé à 63 ans à Berne) au moins équivalent à celui des contributeurs (Zoug l'avait relevé à 65 ans en 2008). Ce qui aurait des conséquences drastiques pour tous les cantons romands à l'exception de... Vaud et Genève, qui figurent parmi ceux versant des fonds dans la caisse de péréquation. L'argument principal de Bruno Pezzatti vaut le détour: un âge de retraite trop bas représente l'un des risques financiers les plus importants d'un canton, en raison des déficits que cela pourrait générer à la caisse de pensions. «L'objectif de la péréquation est de renforcer le fédéralisme, non pas de privilégier des employés de la fonction publique

en comparaison avec d'autres cantons», a-t-il encore précisé dans sa motion visant à éviter des subventions indirectes par le biais de la péréquation. Malgré toutes les approximations, soulevées notamment par le Conseil fédéral dans sa réponse, cette motion révèle une certaine incompréhension face à des réformes ne rapprochant guère les régimes de retraite du secteur public de ceux en vigueur dans le privé. Son acceptation ferait évidemment sauter plusieurs étapes. Pour sa part, Jérôme Cosandey préfère revenir sur une question à laquelle toutes les caisses publiques doivent répondre au cours de cette année: capitalisation com-

plète ou partielle? Réintroduire le système partiel, comme pourtant discuté à Bâle-Ville, Berne, Soleure ou même Zoug, n'est pas une option à ses yeux. «De prime abord, la capitalisation partielle semble plus favorable, car le financement en partie non financées (mais qui doivent l'être à terme), mais les revenus du troisième contributeur, donc des marchés financiers, sont moins élevés, puisqu'elle a moins de capital à y placer. Ces pertes de revenus doivent être compensées par des contributions supplémentaires, sous forme de prélèvements sur les salaires ou d'assainissements. Ce système ménage donc certes les finances cantonales à court ou moyen terme, mais la facture à longue échéance pour le contribuable sera bien plus élevée. ■

UNE MOTION DEMANDE DE REFUSER LES FONDS DE PÉREQUATION AUX CANTONS BÉNÉFICIAIRES AYANT UN ÂGE DE RETRAITE PLUS BAS QUE LES CONTRIBUTEURS.

L'initiative populaire AVSplus

L'initiative populaire «AVSplus», réclamant une augmentation des rentes vieillesse de 10%, est lancée. La récolte des signatures débute officiellement aujourd'hui. Les organisations syndicales, l'AVIVO, les Verts et le PS espèrent parvenir à déposer les 100.000 paraphe avant la fin de l'année. La dernière hausse réelle des rentes date de 1975, a souligné le président de l'Union syndicale suisse (USS) et conseiller aux Etats Paul Rechsteiner devant la presse. Après 40 ans, il est temps de les améliorer de nouveau.

L'initiative «AVSplus: pour une AVS forte» demande un supplément de 10%, représentant en moyenne 200 francs par mois pour les rentiers seuls et 350 francs pour les couples. Elle se veut une réponse aux projets du gouvernement qui vont entraîner une dégradation de la prévoyance vieil-

lesse, a souligné M. Rechsteiner. «Dans notre pays riche, on oublie trop souvent que l'AVS est indispensable à 80% des retraités et que près de deux sur dix d'entre eux ont un revenu inférieur à 2550 francs par mois», a relevé Christiane Jaquet-Berger, présidente de l'Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins (AVI-

VO). Même si la constitution affirme que l'AVS «doit couvrir les besoins vitaux», on en est encore loin, puisque la rente mensuelle minimale se limite à 1160 francs par mois, a-t-elle rappelé.

L'initiative se contente d'exiger un supplément de 10% sur les rentes, sans prescrire le financement. La réalisation du texte coûterait

3,6 milliards de francs, a estimé Paul Rechsteiner. Cela correspond à une cotisation salariale de 1,1% (autant pour l'employeur). Mais l'introduction d'un impôt fédéral sur les successions rapporterait 2 milliards, selon l'USS. Et si l'impôt sur le tabac profitait directement à l'AVS, ce seraient 2,2 milliards supplémentaires. — (ats)

Irréalisme délibéré

Les initiatives populaires de l'Union syndicale suisse sont si souvent ouvertement absurdes qu'elles sont en général largement rejetées, qu'il s'agisse des 36 heures hebdomadaires, des six semaines de vacances ou de la retraite généralisée à 62 ans. La persévérance des syndicats se dirige toujours contre le travail: horaires réduits, vacances allongées, retraite précoce, rentes maximales. Elle vise non pas à augmenter la concurrence entre employeurs au profit des employés, mais à cimenter les privilèges d'une

clientèle toujours plus rare. Cette stratégie peut paraître tout à fait stérile au premier abord. Mais elle sert au moins trois objectifs: mobiliser les ressources de ses contradicteurs pour la combattre, les placer sur la défensive et faire progresser les compromis en sa faveur. On peut donc regretter que les organisations économiques et les partis bourgeois ne s'en inspirent pas davantage. Par exemple en lançant, avec de bonnes raisons, une initiative pour la retraite à 70 ans. (Pierre Bessard)

Expertiser la Finma

Le Conseil fédéral doit soumettre l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) à une expertise indépendante. Le Conseil des Etats a accepté hier par 30 voix contre 6 un postulat en ce sens, contre l'avis du gouvernement.

«Il ne s'agit pas d'affaiblir la Finma, au contraire», a fait valoir Konrad Graber (PDC/LU), à l'origine du postulat. Mais il faut trouver un juste équilibre entre les exigences de la surveillance et la compétitivité de la place financière. L'autorité de surveillance se sent souvent attaquée par la branche, ce qui montre qu'elle est forte, a relevé la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf. Et de se réjouir que plusieurs expertises montrent que la Finma fonctionne. Mais la ministre des finances n'a pas convaincu le plénum. — (ats)